française est, comme vous le savez, la première du monde. Qu'a-t-elle besoin d'aller copier les grotesques fantaisies des Américains ? Je dois vous dire, d'ailleurs, que les tortues-bijoux ne sont pas sans présenter quelques dangers pour celles qui les portent. Nous avons consulté plusieurs médecins et tous ont été unanimes à nous répondre que les personnes qui manient familièrement, soit les reptiles, soit les chéloniens, sont sujettes à de fort désagréables maladies de la peau. Il convient également de remarquer que la tortue ne possédant pas les moindres rudiments de la civilité puérile et honnête, il lui arrive parfois de s'oublier. Ce qui est profondément répugnant. Mais cette dernière question n'intéresse pas notre société. Que les Parisiennes portent sur elles des tortues, si tel est leur plaisir, mais que du moins, on s'abstienne d'infliger à ces malheureuses bêtes un traitement barbare. »

La réponse des joailliers

L'intervention de la Société protectrice des animaux part d'un excellent sentiment.

Et il l'eût approuvée, le poète qui a dit :

Pas de bête qui n'ait un reflet d'infini;
Pas de prunelle abjecte et vile qui ne touche
L'éclair d'en haut, parfois tendre et parfois farouche;
Pas de monstre chétif, louche, impur, chassieux,
Qui n'ait l'immensité des astres dans les yeux.

S'ensuivra-t-il que le vœu de la Société se réalisera ? On en peut douter. Un joaillier interrogé disait :

— Mais, monsieur, c'est une erreur de croire que nous avons la cruauté de martyriser les tortues. L'armature dont nous recouvrons leur carapace ne les gêne en aucune façon. Voyez vous-même.

L'aimable joaillier prit sur sa tablette une mignonne tortue dont la carapace scintillait de rubis. Il tourna, retourna dans ses mains la bestiole pour bien nous montrer que rien ne la gênait dans ses mouvements.

— Les tortues, reprit-il, mais elles n'ont jamais été à pareille fête. On les choye, on les gâte de friandises. Elles s'apprivoisent très bien, car elles savent reconnaître la main qui les soigne. On s'y attache à ces bêtes-là. Elles se laissent parfaitement caresser. Tenez...

De son index, le joaillier gratta la petite bête noire qui émergeait de dessous la carapace. En même temps, une rosée suspecte perlait sur la main de l'interlocuteur.

— Ah ! voilà le revers de la... tortue, fimes-nous ?

— Oh ! si peu, monsieur, fit-il en secouant sa main, si peu que cela ne vaut la peine d'en parler. Nos clientes ne s'en plaignent pas d'ailleurs. Nos tortues-bijoux ont toujours une vogue extraordinaire.

— Alors la protestation de la Société protectrice des animaux ?

— Nous n'en tiendrons pas compte, parce qu'elle n'est pas fondée.

Et nous prenons congé du confiant joaillier.

LE COMMANDANT ESTERHAZY

renvoyé devant le conseil de guerre

Un dossier formidable

M. Roger publie dans l'*Intransigeant* l'intéressant article que voici :

« Nous avons pu joindre, hier soir, Me Jeanmaire, secrétaire de Me Tezenas et chargé, en cette qualité, de dépouiller le volumineux dossier de l'enquête Ravary.

« Sur le contenu du dossier extrêmement grave... pour d'autres personnages que le commandant Esterhazy, Me Jeanmaire a, naturellement, tenu à garder une absolue réserve.

« De même, en ce qui concerne le texte exact de l'ordonnance du général Saussier, qui doit rester secret.

« Me Jeanmaire nous a simplement affirmé que ce document est des plus favorables au commandant Esterhazy.

« Quant à l'issue du procès, nous a-t-il ajouté, plus savante dans la lecture des pièces du dossier, et plus je suis convaincu de l'excellence de la cause du commandant Esterhazy

« — Vous croyez alors à un acquittement ?

« — Je fais plus que d'y croire : j'en suis sûr, absolument sûr. »

Et le distingué second de Me Tezenas ponctue ces derniers mots d'un geste sec qui ne laisse aucun doute sur la sincérité de son affirmation.

« — Croyez-vous qu'il se produise des surprises ?

« — Au procès : non. Après : certainement.

« — Et de quelle nature ?...

« — Mais, nous interrompant, Me Jeanmaire, avec un sourire :

« — Veuillez ne pas insister : je veux être à certains moments, par profession, aveugle, sourd et muet : ces infirmités momentanées sont plus de rigueur que jamais dans cette affaire extrêmement délicate.

« Des surprises... désagréables pour les adversaires du commandant Esterhazy : oui, il en produira. Mais chaque chose à son heure.

« Et, frappant sur un portefeuille gonflé de paperasses placé sur son bureau, Me Jeanmaire ajoute en se levant :

« Il y a des gens qui donneraient gros pour savoir ce qu'il y a là-dedans. C'est tout ce qu'il m'est possible de vous dire.

« Une dernière question : On a prétendu que le commandant Esterhazy était l'objet d'une enquête pour espionnage lorsque s'est produite l'accusation de Mathieu Dreyfus.

« Pas un mot de vrai dans ce racontar. Vous entendez : pas un mot.

« On n'a rien pu relever contre le commandant Esterhazy : rien, rien, rien !

« Je vous le répète : le dossier — dont le contenu exact n'est connu que de quatre personnes — est formidablement en sa faveur, formidable contre ses ennemis. Nous attendons avec une absolue confiance la réunion des juges du conseil de guerre, devant lesquels la tâche de la défense sera des plus simplifiées. »

Les témoins

« C'est hier que le commandant Esterhazy a reçu, à deux heures de l'après-midi, du chef de la *Patrie*, notification de l'ordre de sa mise en jugement et de la liste des personnes appelées à déposer devant le conseil de guerre.

» Trente témoins au minimum seront entendus, sans parler de ceux que la défense se réserve de faire appeler et dont elle ne dressera la liste qu'après avoir eu connaissance de la nomenclature des témoins cités par l'accusation.

» Il paraît certain que si M. Pénot et Mme Barthélemy n'étaient pas compris dans cette liste, l'avocat du commandant Esterhazy invoquerait leur témoignage à la barre du tribunal militaire.

» On avait cru, ajoute la *Patrie*, que M. Jeanmaire, secrétaire de Me Tezenas, ne pourrait assister au procès. Il n'en est rien. Malgré le huis clos, Me Jeanmaire sera présent à toutes les audiences.

» Un précédent a été établi dans le procès Dreyfus, où le secrétaire de Me Demange marqua de sa présence les séances qui eurent lieu à huis clos.

» Nous avons dit que le commandant Esterhazy serait accompagné de deux vieux serviteurs. Cette nouvelle demande à être complétée, l'officier qui comparaît en conseil de guerre est assisté réglementairement de deux vieux soldats appartenant à l'administration militaire. »

L'incident Martini-Dreyfus

M. le contrôleur général Martini déclare à nouveau que d'une manière absolue, la conversation qu'on lui prête avec M. Mathieu Dreyfus est inventée de toutes pièces et que jamais il n'a rien dit à M. Dreyfus qui ressemble aux allégations contenues dans le *Siècle*.

« Il est encore plus facile, ajoute-t-il, d'inventer des histoires que de fabriquer des pièces. »

Nous enregistrons ce nouveau démenti. Il est certain qu'entre la parole de M. Martini et celle du sieur Dreyfus, il ne peut y avoir de doute. Cet incident, néanmoins, comporte une réflexion, c'est qu'il est toujours dangereux, même pour un ministre, de s'aboucher avec des gens suspects.

Une lettre de M. Scheurer-Kestner

M. Scheurer-Kestner vient d'adresser à un de ses amis du Sénat, qui la communique au *Temps*, la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» En revenant d'Alsace, où j'ai trouvé une fois de plus tant de sympathies réconfortantes, j'apprends avec surprise que certaines personnes ont vu dans ma courte absence un aveu de découragement et d'incertitude.

» Comment serais-je découragé, cher ami, moi qui sais que le triomphe de la vérité ne dépend pas du bon vouloir des hommes et qu'il ne saurait y avoir de prescriptions contre la justice ni contre le droit.

» Comment serais-je hésitant quand l'évidence me paraît chaque jour plus claire, à mesure qu'elle se dégage des voiles dont les passions veulent l'obscurcir ?

» Ce qui me reste de force et de vie, je l'ai mis au service de l'innocence opprimée. Ce don de moi-même n'est pas révocable, et je tiendrai mon engagement, dussé-je rester seul. Mais je ne suis pas seul, je vois autour de moi de nombreux amis que j'estime et qui m'approuvent.

» Nous attendrons, fort de notre conscience, la juste, l'inévitable réparation.

» Votre affectionné.

» A. SCHEURER-KESTNER.

» Paris, 5 janvier 1898. »

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 5 janvier. — Le *Soir* croit savoir que le parquet poursuivra directement les diffamateurs du commandant Esterhazy. Dans ce cas, le commandant Esterhazy n'aurait plus qu'à se porter partie civile; de cette façon la Cour d'assises sera évitée et le syndicat n'aurait aucun moyen de renouveler ses calomnies déjà trop connues; en outre, ce serait la certitude qu'aucune des dépositions auxquelles serait réservé le huis clos, ne pourraient être divulguées dans les débats publics. Dire qu'il en a été d'avance décidé ainsi serait exagéré, mais il n'y a rien de plus probable.

Paris, 5 janvier. — M. Bertulus s'est encore occupé cet après-midi de l'affaire Dreyfus. Il a entendu, entre autres témoins, le commandant Esterhazy. Quant à M. Léon Dreyfus, il n'a pas encore paru au cabinet du juge.

Paris, 5 janvier. — M. Bertulus a reçu hier à quatre heures le député des Basses-Alpes, M. Joseph Reinach a remis d'abord au juge d'instruction l'original de la lettre chiffrée que le prétendu Lemercier-Picard aurait, selon son récit, volée à Bruxelles dans la sacoche d'une dame accompagnant le commandant Esterhazy.

Le député des Basses-Alpes a exposé au juge comment il avait découvert que cette lettre est un faux et quels intérêts se cachaient derrière la manœuvre de Lemercier-Picard.

M. Reinach a remis ensuite une prétendue lettre anonyme qui lui a été apportée il y a deux jours, devant témoins, par un sieur D..., lequel prétendait l'avoir trouvée à la gare du Nord. Cette lettre, qui constitue une manœuvre analogue à celle de Lemercier-Picard, est censée adressée par un ami du commandant Esterhazy au commandant Havary.

M. Reinach a aussi remis à M. Bertulus la lettre qu'il a reçue le 10 novembre dernier d'un individu offrant à jouer le rôle d'homme de paille.

Il a déposé enfin entre les mains de M. Atthalin, procureur de la République, une plainte relative à ces divers faits dont les uns constituent des faux et les autres des tentatives d'escroquerie.

Paris, 5 janvier. — Le *Gaulois* de demain se dit en mesure d'affirmer que les fameuses lettres à Mme de Boulancy ont été absolument écartées par l'instruction du commandant Ravary, comme étrangères au débat, et qu'il n'en est fait aucune mention au dossier. Ces lettres sont, d'ailleurs, l'objet d'une expertise dont le résultat pourra amener quelque surprise.

Il est aujourd'hui hors de doute, dit, d'autre part, le *Gaulois*, que le bordereau aurait été fabriqué de toutes pièces au moyen de décalques de certaines écritures parmi lesquelles l'écriture du commandant Esterhazy, relevée et utilisée par ceux qui avaient intérêt à le représenter comme le vrai coupable.

Enfin le *Gaulois* croit qu'il est probable que le commissaire du gouvernement proposera le huis-clos. Cependant Me Tezenas a l'intention de déposer des conclusions tendant au rejet du huis-clos et subsidiairement à l'admission d'un huis clos partiel, c'est-à-dire appliqué seulement à la partie des débats dont la divulgation serait un danger pour la sécurité nationale.

Paris, 5 janvier. — D'après la *Libre Parole* de demain : « C'est surtout des lettres de menaces adressées à MM. Hadamar et Mathieu Dreyfus et imputées au commandant Esterhazy, que le juge d'instruction Bertulus s'est occupé aujourd'hui.

» Notre confrère croit savoir qu'il y a eu dans le cabinet du magistrat une confrontation sensationnelle. Les employés de l'*Agence Havas*, où les lettres auraient été déposées, n'ont nullement reconnu le commandant Esterhazy. On finira par découvrir, conclut la *Libre Parole*, que c'est Mathieu Dreyfus en personne qui a écrit les lettres et qui se les a adressées à lui-même. »

Déclarations de M. Martini

Paris, 5 janvier. — Un rédacteur du *Soir* est allé trouver M. Martini, qui lui a renouvelé, dans les termes les plus énergiques, son démenti aux allégations du *Siècle* et de M. Mathieu Dreyfus. Cette histoire, a-t-il dit, est fausse d'un bout à l'autre.

« Je ne suis pas allé voir M. Mathieu Dreyfus, de la part du général Billot ni officiellement ni officieusement. J'ai eu occasion de rendre quelques services à un membre de la famille Dreyfus, et je me suis rencontré une seule fois avec M. Mathieu Dreyfus, avec qui j'ai causé, mais seul à seul. Dans cet entretien absolument personnel, M. Mathieu Dreyfus m'a raconté des histoires à dormir debout. »

M. Martini a de plus remis par écrit au rédacteur du *Soir* une protestation contre les allégations de Mathieu Dreyfus.

UNE MAUVAISE TETE

Paris, 5 janvier. — L'affaire soumise aujourd'hui à la cour d'assises de la Seine montre jusqu'où peuvent parfois conduire certaines excitations.

Au mois de juin dernier, M. Sardin, miroitier, 18, rue Popincourt, congédiait un de ses ouvriers.

Immédiatement intervient un de ses camarades, nommé Ney. Celui-ci, par esprit de solidarité, demande son compte, voulant, disait-il, subir le sort de son camarade.

On s'empressa d'obéir à sa demande. Son compte fut réglé.

A ce moment, Ney s'emporta disant que puisqu'on le renvoyait pour des futilités, la guillotine ne lui ferait pas peur.

Le 28 juillet, Ney revint à l'atelier, et se mit à parler avec ses autres camarades.

M. Sardin intervint aussitôt et engagea Ney à venir s'expliquer dans son cabinet. Il lui prit même le bras pour l'y conduire, mais sans exercer la moindre violence.

Ney se dégagea et, s'armant d'un revolver qu'il avait dans sa poche, en tira trois coups sur son ancien patron. Sardin fut atteint au-dessus du poumon et dans le bras gauche; il est resté alité jusqu'à la fin de septembre.

Ney, après avoir réussi à s'enfuir, fut arrêté dans l'après-midi même du jour où les faits s'étaient passés.

Il donne comme excuse l'excitation dans laquelle l'avaient mise les démarches faites par son patron pour l'empêcher de trouver de l'ouvrage, et déclare avoir agi sous l'empire de l'ivresse.

Paris, 5 janvier. — Ney a été condamné à cinq ans de réclusion.

En entendant cet arrêt, la femme de Ney, qui était dans la salle, se mit à pousser des cris de douleur, et s'élança vers le jury, en demandant grâce.

Les gardes eurent beaucoup de peine à la reconduire au dehors du palais de justice.

Nouvelles du Jour

L'interdiction des manifestations religieuses

Paris, 5 janvier. — La Cour de cassation vient de décider qu'un tribunal de simple police excède ses pouvoirs, s'il s'attribue la connaissance d'une contravention à un arrêté d'interdiction des manifestations religieuses en rejetant les conclusions de sursis dont il est saisi, alors que la question soulevée par ces conclusions était une véritable question d'abus déférée au Conseil d'Etat.

Des conclusions soulevant une véritable question d'abus lorsqu'elles soutiennent qu'un arrêté municipal est illégal comme prohibant les manifestations religieuses, en vertu des pouvoirs de police générale des maires, sans étendre cette prohibition aux manifestations non religieuses, et se référer aux textes de la loi relatifs à la police spéciale des cultes.

Un sinistre maritime
Un navire perdu corps et biens

Marseille, 5 janvier. — Une dépêche parvenue ce soir au bureau de la marine, lancée par les guetteurs de Beaudue et de Faraones, annonce qu'un vapeur, dont on ignore le nom et la nationalité, s'est perdu corps et biens devant Beaudue. Jusqu'à présent, on a recueilli quatre cadavres sur la plage.

Le projet d'établissement d'un camp en Sologne

Bourges, 5 janvier. — Plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et d'artillerie étudient actuellement, sur les lieux, le projet d'établissement d'un camp en Sologne entre les rivières de la petite *Sauldre* et de la *Bère*, sur le territoire des communes de Salbris et de Nançay (Cher), Salbris et Souesmes (Loir-et-Cher). Il pourrait contenir 40,000 hommes, et son étendue permettrait aux troupes d'effectuer des exercices de tir à longue portée.

Un singulier juge

Paris, 5 janvier. — La *Politique Coloniale* raconte que M. Darlan, ancien garde des sceaux, n'avait pas toujours la main heureuse dans le choix de ses magistrats. C'est ainsi qu'il y a quelque temps, il nommait juge dans un tribunal de 3e classe des Charentes, un marchand de vin en deuil déconfiture.

Celui-ci, hôte assidu des tripots, après avoir « tapé » tous les justiciables de la résidence, « tapa » même son président et son greffier. A la fin de décembre, le débiteur disparaissait et on ne l'a pas revu.

Le prochain mouvement épiscopal

Paris, 5 janvier. — Il est inexact que les négociations entre le gouvernement français et le Saint-Siège en vue du prochain mouvement épiscopal soient terminées.

Une seule nomination est imminente, celle du remplaçant de Mgr Carmène à la Martinique.

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 5 janvier. — Le cardinal Vaughan a écrit, au sujet de la grève des mécaniciens, une lettre dans laquelle il suggère un arbitrage pour mettre fin à la lutte.

Le cas du général Weyler

Madrid, 5 janvier. — Le conseil suprême de la guerre s'est réuni aujourd'hui pour s'occuper de la protestation du général Weyler. Le conseil, d'accord avec le procureur général, a déclaré que la publication de cette protestation ne constituait pas un délit susceptible de poursuites. En conséquence l'affaire est close.

La question chinoise

Pekin, 5 janvier. — A la conférence de Tsung-Li-Yamen, qui a eu lieu hier, les difficultés soulevées par l'incident de Kiao-Tcheou ont été réglées au moyen de concessions faites par les Chinois.

Berlin, 5 janvier. — Le *Moniteur de l'Empire*, d'après un télégramme de Pékin, annonce qu'un arrangement a été conclu entre les gouvernements allemand et chinois concernant la cession de Kiaou-Tchéou. Cet arrangement a pour but de donner satisfaction *aux désirs légitimes* du gouvernement allemand de posséder, comme les autres puissances, un point d'appui en Chine, pour la navigation de ses bâtiments dans les eaux chinoises.

La cession est faite sous la forme d'un bail de longue durée. Le gouvernement a le droit d'ériger dans le district qui lui est concédé, tous les bâtiments et toutes les constructions qui lui seront utiles, et de prendre pour leur protection les mesures nécessaires.

Le gouvernement chinois fait transport et dévolution au gouvernement allemand, pendant toute la durée du bail, de tous les droits souverains qu'il possède dans le district cédé. Si, par suite d'une raison quelconque, le golfe de Kiaou-Tchéou ne remplissant pas les conditions qu'envisage le gouvernement allemand, le gouvernement chinois s'entendrait avec lui pour céder sur un autre point de la côte chinoise un golfe et un district répondant mieux aux désiderata de l'Allemagne.

En ce cas le gouvernement chinois reprendrait au gouvernement allemand, en l'indemnisant de leurs prix, les bâtiments, constructions, etc., érigés dans le district de Kiaou-Tchéou.

Les Anglais en Egypte

Londres, 5 janvier. — Le gouvernement anglais va envoyer en Egypte quatre bataillons pour remplacer les troupes envoyées dans le Soudan. D'autres troupes suivront bientôt.

Un terrible drame dans une ville d'Italie

Como (Italie), 5 janvier. — Le carabinier Ferrero a tué, à coups de revolver, dans une rue, à San-Damiano Macra, deux carabiniers et a blessé gravement un employé des postes accouru au bruit des détonations. Ferrero est en fuite. Cette affaire est motivée pour des raisons d'ordre intime.

M. Félix Faure au Havre

Paris, 5 janvier. — Le Président de la République est attendu vendredi au Havre, où il prendra part à une partie de chasse offerte en son honneur dans la propriété de M. Dubosc.

Le soir un grand dîner sera offert par ce dernier à M. Félix Faure.

M. Lebon et nos missionnaires

Mgr Berthet, vicaire apostolique au Sénégal, écrit à Mgr Leroy : Au cours de son récent voyage au Sénégal, M. Lebon, ministre des colonies, a voulu visiter notre établissement agricole de Thiès. Le gouverneur général de la colonie m'ayant informé de ce projet insista pour que je m'y rendisse afin de recevoir moi-même M. le Ministre, et pria le P. Guerin de se rendre auprès de moi à Dakar pour m'accompagner.

M. Lebon me dit, avec une émotion presque aussi grande que la mienne, qu'il connaissait tout le bien que font les missionnaires partout où ils se trouvent, qu'il n'avait pas voulu passer à Thiès sans visiter la Mission dont il avait beaucoup entendu parler et dont le spectacle dépassait encore tout le bien qu'on lui en avait dit, et qu'il était heureux de pouvoir, au nom du Président de la République, me donner un faible témoignage de la reconnaissance du Gouvernement, en me conférant la croix de commandeur de l'Etoile Noire, qu'il m'attacha, séance tenante, autour du cou. M. Lebon ajouta qu'en ma personne il avait en effet en l'intention de décorer tous les missionnaires dont il appréciait hautement le dévouement et les efforts pour la civilisation de ce pays. Il remit ensuite la croix du Mérite agricole au P. Sébire, en le félicitant de l'Œuvre dont il avait la direction.

M. Lebon examina attentivement une petite exposition des produits du pays que le P. Sébire avait organisée à son intention. Il parut s'y intéresser vivement et la fit photographier par une des personnes de sa suite.

Tous les messieurs qui accompagnaient le ministre : quatre ou cinq gouverneurs, deux députés, le commandant Legrand, représentant du Président de la République, cinq ou six administrateurs, des officiers de tous grades parurent enchantés de leur visite.

J'oubliais de vous dire que le commandant Legrand a remis au P. Sébire de la part de M. Félix Faure un billet de cinquante francs pour les enfants du pénitencier, et que M. le Ministre leur a accordé une grande promenade.

M. Naquet

Le *Gaulois* annonce que M. Naquet vient de faire savoir qu'il serait à la disposition de la justice du 18 au 25 janvier.

L'accroissement de la population en Russie

Voici de nouveaux détails sur le recensement de la population russe qui, nous l'avons dit, s'élève à 129 millions d'habitants.

Depuis 1891 — donc en six ans — cette population a augmenté de plus de dix millions d'âmes. Les statistiques russes font remarquer que, de 1851 à 1896, la population française a passé de 34,200.000 habitants à 38 millions et demi, celle de l'Allemagne de 35 à 53 millions, et celle de la Russie d'Europe (sans la Finlande et la Pologne) de 53 à 94 millions : elle s'est donc accrue de 1851 à 1896 de 41 millions d'âmes.

Dans le même laps de temps les Etats-Unis d'Amérique, ont passé de 23 millions et demi à 73 millions et demi, soit une augmentation de près de 50 millions.

Ajoutons que la population du globe est estimée à présent à 1,525 millions.

Un procès qui dure depuis cent ans

Vers l'an 1797 — il y a juste cent ans — mourait à Venise un émigré français, richissime banquier, dont les héritiers résidaient en France. Le général Bonaparte, qui commandait l'armée française en Italie, confisqua la succession sous la promesse que les héritiers seraient remboursés en France. Les millions du banquier furent versés au trésor de l'armée d'Italie, mais les héritiers n'en furent jamais remboursés.

Vers 1887, le procès était encore pendant devant le tribunal de la Reine.

A l'heure actuelle, l'héritier est balayeur de rue, mais il n'a pas perdu tout espoir.

Le transmission des images par le télégraphe

Un modeste horloger de Western-City (Etats-Unis) vient de découvrir une machine des plus simples qui permet de transmettre par le télégraphe les dessins de toute nature, ainsi que les photographies !

Les premières expériences ont, paraît-il, parfaitement réussi, ne laissant prise à aucune critique.

L'arrivée de l'explorateur Foa

Lisbonne, 5 janvier. — L'explorateur français Foa, venant de l'Afrique, est reparti de Lisbonne pour le Havre, sur le steamer *Paraguay*.

Un singulier mariage

Un mariage extraordinaire a été célébré ces jours-ci à New-York. Le fils cadet de M. Bell, l'inventeur du téléphone, âgé de 22 ans, s'est marié avec Mme Harriet Guess Shibley, âgée de 78 ans !

Les affaires de Chine. — Le voyage de l'escadre allemande

Port Said, 5 janvier. — L'escadre allemande est arrivée à Port-Said; le ministre d'Allemagne a salué le prince Henri. De nombreux curieux stationnaient sur le port. Le *Gefion* repartira dans la soirée et le *Deutschland* demain.

Les Anglais dans l'Ouest Africain

Londres, 5 janvier. — Le *Times* dit que d'après les dernières nouvelles de la côte occidentale d'Afrique, deux canonnières de la côte occidentale d'Afrique, deux canonnières et deux cents hommes de forces se remontent le Niger. En outre, un grand nombre d'officiers et de sous-officiers sont arrivés pour renforcer ceux qui, déjà, organisent l'occupation effective des territoires de la Compagnie du Niger.

Conférence des mineurs

Londres, 5 janvier. — La Fédération des mineurs a commencé sa conférence annuelle hier à Bristol. 32.000 mineurs étaient représentés par 54 délégués.

Le président a défendu le trade-unionisme et a dit que sa suppression aurait pour effet de paralyser l'industrie du pays.

Une affaire d'espionnage en Allemagne

Berlin, 5 janvier. — Les journaux confirment l'arrestation, à Aix-la-Chapelle, d'un sous-officier et d'un étranger, accusés de haute trahison. L'instruction a lieu secrètement.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Suite de la séance du 28 décembre 1897

Société de Géographie de Lille. — Section de Roubaix

Par une lettre, en date du 3 décembre courant, la Chambre est priée d'adhérer à la Société de Géographie de Lille, section de Roubaix, en souscrivant pour le titre de membre protecteur.

La Chambre défère à cette demande en votant un crédit de 20 francs pour la cotisation de l'année 1898. Elle regrette que ses faibles ressources ne lui permettent pas de faire davantage.

Dispense militaire en faveur des voyageurs de commerce à l'étranger

M. le Président communique une lettre qu'il a reçue, en réponse au dernier vœu émis par la Chambre, au sujet des dispenses à accorder aux jeunes gens employés de commerce à l'étranger.

Paris, le 9 décembre 1896.

» Monsieur le Président de la Chambre de commerce de Roubaix.

» Monsieur le Président,

» Ainsi que je vous en ai informé, le 2 octobre dernier, j'ai transmis à M. le Ministre de la Guerre une nouvelle lettre de la Chambre de commerce de Roubaix, relative au vœu formulé par le Syndicat des négociants en tissus de cette ville, en vue d'obtenir que les jeunes gens employés de commerce à l'étranger soient dispensés de deux années de service militaire.

» Mon collègue vient de me faire connaître que, si, comme l'expose la Chambre, la réalisation de ce vœu n'a pas pour but la création d'une nouvelle catégorie de dispensés, il n'en est pas moins vrai que le fait d'étendre le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 aux jeunes gens employés de commerce à l'étranger ne manquerait pas d'augmenter, dans des proportions difficiles à prévoir, le nombre déjà très considérable des jeunes gens ne faisant qu'une année de service, pour réduire d'autant le nombre de ceux appelés à accomplir trois années.

» M. le général Billot ajoute que c'est pour ces motifs que le département de la guerre ne saurait, ainsi qu'il l'a déjà expliqué, réserver un accueil favorable au vœu dont il s'agit.

» Je ne puis que porter cette nouvelle réponse de mon collègue à la connaissance de votre compagnie.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

» Henry BOUCHEZ. »

Acte est donné de cette communication.

Abaissement de la voûte du siphon de la citadelle de Lille

En réponse au vœu qui lui a été transmis par la Chambre de Commerce, relativement à l'abaissement ou à la suppression de la voûte du siphon de la citadelle de Lille, en vue de faciliter la navigation de la moyenne Deûle, M. le ministre du Commerce fait connaître :

Qu'il a appelé l'attention spéciale de M. le Ministre des Travaux publics sur cette question ;

Que M. le Ministre de la guerre, auprès de qui il avait appuyé précédemment un vœu analogue, lui a fait savoir que le travail dont il s'agit rentre directement dans la catégorie des affaires mixtes et qu'il appartient à M. le Préfet du Nord d'inviter les ingénieurs intéressés à prendre l'initiative des conférences mixtes à intervenir pour l'objet en question;

Que M. le général Billot lui a donné, en outre, l'assurance que l'affaire sera étudiée au cours de ces conférences mixtes, avec toute la bienveillance possible par le service du génie auquel il a été prescrit de répondre, en temps opportun, aux convocations en conférences qui lui seront adressées par les ingénieurs compétents.

Acte est donné de cette communication.

Inspection du travail

Dans sa séance du 22 juin dernier, la Chambre de commerce a émis un vœu relatif à l'inspection du travail dans les manufactures.

Par une lettre du 7 décembre courant, M. le Ministre du commerce exprime le regret de ne pouvoir prendre ce vœu en considération.

Acte est donné de cette communication.

Magasins généraux de Tourcoing. — Annexe de Roubaix

M. Henry Manquiller, concessionnaire de Magasins généraux à Tourcoing, a créé, depuis le 1er de ce mois, d'exploiter l'annexe de ces magasins, sise à Roubaix, quai de Dunkerque, et rue de Tourcoing, 129.

Acte de son désistement lui a été donné par M. le Préfet du Nord.

Il sollicite aujourd'hui le remboursement du cautionnement qu'il a versé, comme garantie de la gestion de la dite annexe.

La Chambre donne un avis favorable au remboursement dont il s'agit.

Tramway d'Armentières à Halluin
Tarif spécial G. V.

La Chambre reçoit communication, dont elle donne acte, du nouveau tarif spécial G. V. applicable à la ligne de tramway d'Armentières à Halluin.

Syndicat d'exportation

Sur la proposition de plusieurs de ses membres, la Chambre met à l'étude la formation d'un syndicat pour l'exportation des produits roubaisiens à l'étranger; elle nomme à cet effet une commission spéciale composée de MM. Louis Cordonnier, Bossut-Plichon, Auguste Wattinne, Eugène Motte, François Roussel fils, Carrissimo, Florin-Chopart et Emile Roussel.

Avis aux commerçants français en rapport d'affaires avec la République Argentine

Il résulte d'un avis publié par le *Moniteur officiel du Commerce* que les négociants français qui reçoivent des offres de services ou des commandes de commissionnaires ou prétendus tels, non connus d'eux, et résidant tout particulièrement à Rosario de Santa-Fé (République Argentine), ont intérêt, avant de répondre favorablement ou d'exécuter ces commandes, à se renseigner auprès de la Chambre de Commerce *française* de Rosario.

Les négociants français sont certains de toujours rencontrer, auprès de cette Compagnie, l'accueil le plus dévoué.

La Chambre prend note de cet avis et le publiera.

Avis aux commerçants français en rapport d'affaires avec le Canada

Avis est donné qu'un certain nombre de personnalités canadiennes viennent de fonder sous le titre de *The European Exporters' Association of Toronto Limited*, une société dont le but est de fournir aux exportateurs européens, au Canada, des renseignements, et une représentation de leurs intérêts jugés propres à développer leurs relations avec le Dominion.

Des informations complémentaires sur cette association sont tenues à la disposition des négociants français qui désireraient en prendre connaissance au ministère du commerce et de l'industrie (direction du commerce — Bureau des renseignements commerciaux), 80, rue de Varenne, Paris.

La Chambre donne acte de cette communication qu'elle décide de publier.

Tunisie. — Certificat d'origine

Par une lettre du 15 décembre courant, M. le ministre du Commerce fait connaître la nature, la forme et les conditions des justifications d'origine auxquelles sont soumis les produits des pays admis à bénéficier d'un tarif de faveur, dans la régence de Tunis.

La Chambre prend note de ces renseignements qu'elle tiendra à la disposition de ceux qu'ils peuvent intéresser.

Abyssinie. — Syndicat des négociants et industriels français en vue de faire un voyage d'études en Abyssinie

Communication est faite d'une lettre annonçant la formation, à Paris, d'un syndicat de négociants et d'industriels français, dans le but de faire un voyage d'études en Abyssinie.

Le programme de ce voyage est non seulement de faire connaître dans ces régions les produits français et de les y implanter, dès la première heure, mais encore d'obtenir un domaine assez vaste, pour y fonder une importante colonie agricole.

Le syndicat comprend plusieurs maisons importantes, entre autres : « La Belle Jardinière », « MM. Japy frères », « Raoul Pictet et Cie », etc.; son délégué, M. F. Sénevez, 45, rue Vivienne, à Paris, partira pour l'Abyssinie le 25 janvier prochain, avec les documents les plus précis sur les ressources de ce pays et sur les débouchés qui vont s'y ouvrir à notre commerce. Il se met à la disposition de ceux qui voudraient avoir de plus amples renseignements.

La Chambre ne peut qu'applaudir à l'heureuse initiative du syndicat en question, auquel elle souhaite un plein succès, dans l'intérêt du commerce français.

Le Président,
JULIEN LAGACHE.

LES PROPOS DE ROSALIE

Bouff, croûtes au kirsch et au madère. — Beignets au pain. — Les bouquets du vin. — Mastic pour caoutchouc à l'usage des bicyclystes.

Voici, pour les gâteaux et entremets sucrés, trois recettes, qui vous donneront toute satisfaction, car elles réunissent les qualités que demandent généralement les maîtresses de maison. Elles ne sont pas compliquées et n'entraînent pas de grosses dépenses.

Voilà d'abord un gâteau sec, qui a un aspect très décoratif et qui est excellent. Il est fort connu en Allemagne et nos voisins s'en montrent très amateurs.

Vous mettez dans une terrine une demi-livre de sucre et 12 jaunes d'œufs, vous travaillez cet appareil, en battant avec une fourchette pendant 25 bonnes minutes, vous ajoutez le jus de la moitié du citron, puis le zeste de cette même moitié de citron haché très fin; vous ajoutez alors une demi-livre de farine et 200 grammes de beurre frais divisé en petits morceaux. Vous y joignez encore 75 grammes de raisins de Malaga et vous pétrissez le tout avec les œufs, de façon à obtenir une pâte bien lisse. Vous amalgamez ensuite votre pâte avec les 12 blancs que vous avez fouettés en neige très ferme.

Vous prenez un moule ayant un cylindre au milieu vous le beurrez et le farinez, puis vous y versez votre composition en le remplissant aux trois quarts seulement. Vous mettez enfin cuire au four à chaleur modérée pendant une heure.

Vous laissez refroidir et vous démoulez. Au moment de servir, vous pouvez glacer le gâteau (en le badigeonnant, à l'aide d'un pinceau d'une gelée d'abricots delayée dans du kirsch ou du rhum.

Ces proportions donnent un gros gâteau de famille, on peut les réduire, mais cette pâtisserie pouvant se conserver quelques jours, il y a avantage à les garder.

***

Les croûtes au kirsch et au madère, qui sont un entremets on ne peut plus faciles à préparer, sont bien bonnes aussi, et fort bien accueillies toujours, je vous les signale, comme dessert de réveillon. Vous coupez des tranches de pain, d'une épaisseur de sept millimètres environ, vous enlevez la croûte et ne laissez que la mie. Vous taillez ces croutons en petits carrés, ou en triangles selon votre goût, vous les passez au beurre frais et les laissez venir bien dorés. Cela fait, vous disposez ces tranches sur un plat d'entremets en forme de couronne, vous recouvrez chaque tranche d'une mince couche de marmelade d'abricots délayée dans quelques cuillerées de madère et autant de kirsch; vous remplissez le milieu de la couronne par une sorte de purée obtenue également avec de la marmelade d'abricots délayée dans du kirsch et du madère.

Pour compléter, la décoration du plat, vous disposez sur les tranches de pain des fruits confits, filets d'angélique, quartiers d'orange, moitié de chinois, etc. Des cerises confites sont piquées de loin en loin, pour rehausser le tout de leur rouge vif.

Ce plat d'entremets est très décoratif; il est excellent, et ne demande que très peu de soins, puisque, à part le pain qui doit être frit, il se fait à froid.

***

Avec des tranches de pain coupées dans de petits pains ronds on obtient également un délicieux dessert, des sortes de beignets vraiment très agréables.

Vous prenez un litre de bon lait, vous le sucrez, vous ajoutez une petite pincée de sel et une gousse de vanille; puis vous placez le tout sur un feu très doux, et vous laissez cuire.

Quand le lait est réduit de moitié, vous le retirez du feu et vous le versez sur les tranches de pain, que vous aurez préalablement coupées bien rondes. Quand elles sont suffisamment humectées, vous les retirez avec précaution, puis vous les égouttez sur un linge blanc.

Au moment de servir, vous avez une friture bien chaude; vous trempez une à une vos rondelles de pain dans un œuf battu et vous les jetez dans la friture bouillante.

Vous envoyez ces beignets très chauds et dressés en pyramide et abondamment saupoudrés de sucre vanillé.

Voilà je pense, un dessert peu coûteux qui pourra faire la joie des plus humbles foyers, pendant les jours de fêtes qui approchent.

***

Un mot de réponse au neveu, qui me conte ses ennuis.

« J'ai, me dit ce lecteur, du vin en barrique ; je désirerais le mettre en bouteilles, mais je ne lui trouve qu'un parfum fort insuffisant ; pourriez-vous m'enseigner le moyen de donner du bouquet à mon vin ? »

Cela n'est pas difficile. Adressez-vous au premier droguiste venu, ils ont des « bouquets » t